



Mercredi 5 juillet 2017

Xylella Fastidiosa en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : deux nouveaux foyers confirmés dans les Alpes-Maritimes

Deux nouveaux foyers de *Xylella Fastidiosa*

Dans le cadre de la vigilance renforcée des services de l'Etat, trois arbustes situés sur les communes d'ANTIBES et de SAINT LAURENT DU VAR viennent d'être identifiés comme porteurs de la bactérie *Xylella Fastidiosa* sous-espèce **multiplex** par le laboratoire de santé des végétaux de l'ANSES.

Un de ces arbustes, un **genêt d'Espagne** (*Spartium junceum*) a été prélevé sur la commune de SAINT LAURENT DU VAR dans le cadre de la surveillance renforcée de la zone infectée créée suite à la découverte d'un premier foyer sur cette commune fin 2015.

Les deux autres arbustes, deux **polygales à feuille de myrte** (*Polygala myrtifolia*) ont été prélevés sur la commune d'ANTIBES dans le cadre de la surveillance de la zone tampon créée suite à la découverte d'un premier foyer sur cette commune fin 2015.

3802 prélèvements ont été analysés depuis le 21 juillet 2015 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 228 genres ou espèces végétales sensibles à la bactérie *Xylella fastidiosa*. 67 arbustes se sont révélés être contaminés (41 polygales à feuilles de myrte, 16 spartiers à feuilles de jonc, 7 lavandes, 1 arbre de Judée et 2 romarins d'Australie).

En application des mesures de lutte visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union européenne de *Xylella Fastidiosa* prévues par la décision d'exécution de la Commission européenne du 18 mai 2015 modifiée, de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 et de l'arrêté préfectoral du 5 février 2016, les mesures suivantes sont mises en place :

- délimitation d'une zone dite « infectée » de **100 m** autour des végétaux contaminés : une désinsectisation de tous les végétaux et un arrachage des végétaux hôtes seront effectués. Les propriétaires concernés seront très prochainement destinataires d'un courrier leur précisant la marche à suivre.
- délimitation d'une nouvelle zone dite « tampon » de **10 km** autour de cette zone infectée, dans laquelle les mouvements de végétaux spécifiés et hôtes (environ 200 espèces de végétaux à risque) sont réglementés (interdiction de circulation au delà de la zone tampon, sauf autorisation délivrée par le Service Régional de l'Alimentation selon les conditions prévues par la décision de la Commission Européenne du 18 mai 2015 modifiée le 12 mai 2016).

Une enquête épidémiologique visant à déterminer l'origine des végétaux contaminés et de leurs dates de plantation est également en cours.

Ces nouveaux cas portent à 21 le nombre de foyers découverts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont 17 dans les Alpes Maritimes et 4 dans le Var.

Retrouvez les informations sur le site de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur :
<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Contacts Presse

Préfecture des Alpes-Maritimes : Bureau de la communication - Cabinet du Préfet : 04 93 72 22 40

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 06 88 68 01 13

Liste des communes impactées par la délimitation de zones :

Var

BANDOL
EVENOS
FREJUS
LA CADIÈRE D'AZUR
LA GARDE
LA SEYNE SUR MER
LA VALETTE DU VAR
LE BEAUSSET
LE CASTELLET
LE PRADET
LE REVEST LES EAUX
LES ADRETS-DE-L'ESTEREL
MONTAOUX
OLLIOULES
SAINT MANDRIER SUR MER
SAINT-RAPHAËL
SANARY SUR MER
SIX FOURS LES PLAGES
TANNERON
TOULON

Alpes-Maritimes

ANTIBES
ASPREMONT
AURIBEAU-SUR-SIAGNE
BEAULIEU SUR MER
BEAUSOLEIL
BEZAUDUN-LES-ALPES
BIOT
BLAUSASC
CAGNES-SUR-MER
CANNES
CANTARON
CAP D'AIL
CARROS
CASTAGNIERS
CASTELLAR
CASTILLON
CHATEAUNEUF DE GRASSE
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE
COLOMARS
DRAP
EZE
FALICON
GATTIERES
GORBIO
GRASSE
LA COLLE-SUR-LOUP
LA GAUDE
LA ROUETTE-SUR-SIAGNE
LA TRINITE
LA TURBIE

LE BAR SUR LOUP
LE BROC
LE CANNET
LE ROURET
LE TIGNET
MANDELIEU-LA-NAPOULE
MENTON
MOUANS-SARTOUX
MOUGINS
NICE
OPIO
PEGOMAS
PEILLE
PEILLON
PEYMEINADE
ROQUEBRUNE CAP MARTIN
ROQUEFORT-LES-PINS
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE
SAINT-BLAISE
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT
SAINT-JEANNET
SAINT-LAURENT-DU-VAR
SAINT-MARTIN-DU-VAR
SAINT-PAUL- DE-VENCE
SAINTE AGNES
SOSPEL
THEOULE-SUR-MER
TOURRETTE-LEVENS
TOURRETTES-SUR-LOUP
VALBONNE
VALLAURIS
VENCE
VILLEFRANCHE-SUR-MER
VILLENEUVE-LOUBET

Xylella fastidiosa - Carte des foyers et zones tampons autour des zones infectées

